

---

**Conseil d'administration**

Séance du 30 juin 2020

---

Délibération n° 2020-037  
Point n° 5.5

**Classement dans le domaine propre du Conservatoire du littoral**

Vu les articles L.322-1 et suivants du code de l'environnement et les articles réglementaires correspondants, notamment les articles R. 322-7, R. 322-26 et R. 322-37 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Conservatoire du littoral en date du 16 novembre 2017 prenant acte de l'élection de son président ;

Le conseil d'administration approuve le classement des parcelles suivantes :

CODE DU SITE	NOM DU SITE	DEPARTEMENT	COMMUNE	INSEE	SECTION	NUMERO
847	MARAI AUDOMAROIS	PAS-DE-CALAIS	CLAIMARAIS	62225	A	615
847	MARAI AUDOMAROIS	PAS-DE-CALAIS	CLAIMARAIS	62225	A	616
847	MARAI AUDOMAROIS	PAS-DE-CALAIS	CLAIMARAIS	62225	A	1208
847	MARAI AUDOMAROIS	PAS-DE-CALAIS	CLAIMARAIS	62225	A	14421
847	MARAI AUDOMAROIS	PAS-DE-CALAIS	CLAIMARAIS	62225	D	531
847	MARAI AUDOMAROIS	PAS-DE-CALAIS	CLAIMARAIS	62225	D	533
847	MARAI AUDOMAROIS	PAS-DE-CALAIS	CLAIMARAIS	62225	D	535
847	MARAI AUDOMAROIS	PAS-DE-CALAIS	CLAIMARAIS	62225	D	537
848	MOYENNE VALLEE DE LA SOMME	SOMME	EAUCOURT SUR SOMME	80262	B	132

Le président



Hubert Dejean de la Batie